

## **MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE**

Le conseil de la Municipalité de Rivière-Beaudette siège en séance ordinaire ce 10 août 2020 par téléconférence.

Sont présents à cette téléconférence :

M. Patrick Bousez, Maire  
Mme France Rivet, conseillère  
M. Réjean Fournier, conseiller  
M. Dany Paquet, conseiller  
Mme Tammy Titley, conseillère  
M. Ghyslain Maheu, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de M. Patrick Bousez, Maire.

Assistent également à la séance, par voie de téléconférence : Mme Céline Chayer, directrice générale et Mme Linda Sauvé adjointe-administrative.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 10 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et les résultats de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Fournier appuyée par M. Dany Paquet et résolu unanimement :

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

### **2020-08-135 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19H00 par M. Patrick Bousez, Maire de la Municipalité de Rivière-Beaudette. Mme Céline Chayer fait fonction de secrétaire.

### **2020-08-136 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur la proposition de M. Ghyslain Maheu appuyée par Mme Tammy Titley, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des conseillers tel que présenté.

**2020-08-137 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020**

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par Mme France Rivet, le procès-verbal du 6 juillet 2020 est adopté à l'unanimité des conseillers.

**2020-08-138 - COMPTE À PAYER**

Sur la proposition de Mme Tammy Titley appuyée par M. Réjean Fournier il est résolu à l'unanimité des conseillers

D'accepter la liste des comptes faisant partie intégrante des minutes.

Je soussigné, Céline Chayer directrice générale, certifie sous mon serment d'office avoir les fonds nécessaires pour payer les comptes.

Comptes payés 7 juillet au 9 août 2020:	\$ 19, 325.61
Salaire 7 juillet au 10 août 2020:	\$ 49, 442.52
Comptes à payer du 10 août 2020 :	\$137, 986.89
Prélèvement :	\$ 37, 039.53
 TOTAL :	 \$243, 794.55

Céline Chayer  
Directrice générale

**2020-08-139 - DOSSIER CN**

Point d'information concernant les travaux qui auront lieu sur le chemin de fer rue Principale.

**2020-08-140 - ACHAT RADAR CHEMIN STE-CLAIRE**

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'achat d'un panneau indicateur de vitesse pour l'installation sur le chemin Ste-Claire.

**2020-08-141 - DÉMISSION EMPLOYÉ NO 4-63**

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par Mme Tammy Titley, il est résolu à l'unanimité d'accepter la démission de l'employé no 4-63.

**2020-08-142 - RÉOLUTION PROGRAMME TECQ**

**Attendu que :**

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Sur la proposition de M. Ghyslain Maheu appuyée par Mme France Rivet**

**Il est résolu que :**

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019- 2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

#### **2020-08-143 - SUBVENTION PETITE VOIRIE**

La députée provinciale Mme Picard nous autorise une subvention de \$12,701.00 pour la petite voirie.

#### **2020-08-144 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-07 POUR LES ANIMAUX**

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par Mme France Rivet, il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 2020-07 pour les animaux.

#### **2020-08-145 - SOUMISSION POUR LA DÉMOLITION DE LA MAISON DE PRATIQUE CHEMIN FRONTIÈRE**

Un soumissionnaire : Const. O. Lalonde : \$7950.00 sans taxes

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Const. O. Lalonde au coût de \$7, 950.00 pour la démolition de la maison de pratique située au 248 chemin Frontière.

#### **2020-08-146 - EMBAUCHE NOUVEAU POMPIER M. STEVE LAVIOLETTE**

Sur la proposition de Mme Tammy Titley appuyée par M. Ghyslain Maheu, il est résolu de faire l'embauche de M. Steve Laviolette pompier suite à la recommandation de M. Michel Bélanger directeur incendie.

#### **2020-08-147 - EMBAUCHE EMPLOYÉ POSTE BIBLIOTHÈQUE**

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'embauche de Mme Karen Lalonde préposé à la bibliothèque avec les mêmes conditions que l'ancienne employée.

**2020-08-148 - PROCHAINE RÉUNION POINT D'INFORMATION**

La prochaine réunion aura lieu à la Mairie avec une audience limitée.

**2020-08-149 - ÉLECTION PARTIELLE**

Les élections partielles auront lieu le 4 octobre prochain.

**2020-08-150 - PÉRIODE DE QUESTION**

- Dossier installation d'un quai

**2020-08-151 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur la proposition de Mme Tammy Titley appuyée par M. Dany Paquet, il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20 :17 heures.

Mme Céline Chayer  
Directrice générale

M. Patrick Bousez  
Maire

Je, Patrick Bousez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.